

Quand la pluie arrive en ville

L'eau pluviale est un sujet tendance qui occupe une place prépondérante dans une urbanisation plus « verte ».

Le 3^{ème} forum sur la gestion durable des eaux pluviales qui se tiendra à Douai les 29 et 30 septembre témoignera de l'évolution des mentalités sur le sujet au travers de nombreux retours d'expérience et, pour la première fois, dévoilera un bilan chiffré des bénéfices apportées par les techniques alternatives.



« C'est la troisième édition du forum de la gestion durable des eaux pluviales, une manifestation qui est née à Douai en 2007. Le Douaisis se positionne en tant qu'agglomération précurseur d'une gestion durable des eaux pluviales avec un retour d'expérience de 17 ans. Elle a surtout été la première à ériger cette thématique comme une politique générale dans une urbanisation nouvelle comme existante », assure Jean-Jacques Herin, directeur aménagement, réseaux et constructions à la communauté d'agglomération du Douaisis et président de l'Adopta (Association douaisienne pour la promotion des techniques alternatives). Un des grands objectifs de la manifestation de Douai est de donner les moyens à des collectivités de mettre en pratique ces techniques alternatives avec une politique et une organisation dédiées. « L'idée est de mettre en lumière les différences organisationnelles d'une politique alternative en

NOVATECH, UNE RÉUNION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Le forum de la gestion durable des eaux pluviales de Douai se positionne en totale complémentarité de Novatech, organisé tous les 2 ans à Lyon par le Graie (groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau) qui a pour but de rechercher des solutions durables de gestion des eaux de temps de pluie dans les espaces construits (urbains et périurbains). Si le congrès du Graie se veut à caractère scientifique et technique, le forum de Douai cherche plutôt à refléter une approche terrain de la gestion des eaux pluviales. Le dernier congrès du Graie qui s'est tenue du 27 juin au 1^{er} juillet a permis de mettre en exergue la grande diversité des enjeux de la gestion des eaux pluviales : prévention des inondations et phénomènes d'érosion, préservation de la qualité des milieux, limitation des risques sanitaires, mais aussi récupération des eaux de pluie, utilisation dans le paysage, climatisation urbaine, amélioration du cadre de vie ou encore sensibilisation à l'écocitoyenneté. De plus, les exigences croissantes en matière de qualité des milieux aquatiques et de la ressource, l'aggravation de certains phénomènes anthropiques, ainsi que la prise en compte des évolutions probables du climat, viennent complexifier le système. Le tout conduit à une diversification des acteurs nécessairement impliqués, des échelles territoriales étudiées, des critères d'évaluation et des solutions techniques apportées. La problématique dépasse ainsi largement la seule question de l'assainissement pluvial et les seuls acteurs de l'assainissement.



matière d'eau pluviale, avec ses plus et ses moins. Grâce au recul que nous possédons sur l'urbanisation existante, nous sommes à même de dresser des bilans chiffrés sur l'amélioration des performances d'un service d'assainissement, c'est-à-dire gains obtenus sur le réseau d'assainissement existant, la diminution du risque d'inondations et la réduction des rejets au milieu naturel sur des réseaux unitaires », continue d'évoquer Jean-Jacques Herin.

Une ville plus « verte »

Si on ne peut pas vraiment parler de grandes évolutions en matière de techniques alternatives, le changement des mentalités des décideurs pousse vers des conceptions de villes plus vertes. « L'idée est de remettre l'eau en surface. Avec une double approche, on fait du « paysagement » tout en gérant l'eau et l'inversement. C'est économique, plus agréable à vivre et surtout éducatif, obligeant la population à se réappropriier l'eau et à prendre conscience de l'intérêt de cette politique », relève encore Jean-Jacques Herin. S'affranchir d'une logique du tout-à-l'égout permet donc de favoriser la gestion des eaux pluviales par l'infiltration ou par le rejet au milieu naturel superficiel préexistant. Le grand principe consiste à respecter le cycle long et naturel de l'eau, avant que l'urbanisme n'existe. En cas d'orage violent, avec l'urbanisation supplémentaire sans gestion alternative, le réseau arrive rapidement à saturation et provoque inondations et débordements des stations d'épuration.

Une autre philosophie

Les techniques alternatives permettent aussi de penser différemment l'urbanisation en



Crédit : InfraserVICES

aménageant des espaces à double fonction et de réduire ainsi le nombre d'infrastructures dédiées uniquement à la gestion des eaux pluviales. « Les différents types d'ouvrages s'appuient sur le stockage temporaire des eaux de pluie et leur infiltration dans le sol quand celui-ci est perméable ou par un rejet au milieu naturel superficiel composé des zones de ruissellement préexistantes, explique Jean-Jacques Herin. On intègre ces outils aux projets d'espaces verts (noues), à la construction de nouveaux lotissements ou à la rénovation de voiries (chaussées réservoirs et puits d'infiltration).

Le forum de Douai sera l'occasion de présenter un show-room de ces techniques alternatives avec un panel représentatif des solutions existantes potentielles et des essais de perméabilité sur enrobés poreux tout en démontrant leur capacité de décolmatage.

Une approche économique

Bien que les investissements en matière d'assainissement restent conséquents, cette méthode ne génère pas de surcoût : en dehors de l'étude d'ingénierie de départ, le double ouvrage (l'objectif est de faire deux choses en même temps : la chaussée gère aussi les

eaux de pluie, tout comme l'espace vert qui intègre une noue) utilise les matériaux et les compétences classiques du BTP. Les retombées financières restent difficiles à évaluer, mais en termes d'efficacité, les résultats sont visibles. Autre exemple convaincant, le bassin de stockage de 18 000 m³ initialement prévu sur le site de la station d'épuration a été réduit à une capacité de 5 500 m³. Pour l'entretien, la CAD a mis en place un système d'information géographique répertoriant l'ensemble des ouvrages intégrant ces techniques et avertit les équipes d'entretien et les entreprises avant intervention sur le domaine public.

DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE

La gestion durable des eaux pluviales est désormais une obligation légale. Depuis décembre 2006, les collectivités doivent aménager leurs territoires en se préoccupant de les intégrer dans l'environnement urbain local, au plus près de leur point de chute. La sortie des derniers textes nécessaires à la mise en application de la taxe pluviale va accélérer ces préoccupations des collectivités et des aménageurs, d'autant que son montant maximal possible a été multiplié par cinq pour pouvoir atteindre 1€/m²/an.

